



Ecole Henriette BONIN

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Conseil d'école n°2

11 mars 2010

Ordre du jour :

I / Examen du règlement intérieur ;

II / Projets de fin d'année

III / Retour des intervenants ;

IV / Relations personnel communal - enseignants ;

V / Questions diverses

Etaient présents :

Frédéric Beaumont (enseignant) ;

Adeline Capandeguy (enseignante) ;

Christelle Lapaix (enseignante) ;

Cathy Lemallier (enseignante) ;

Laure Petitpas (enseignante) ;

Clotilde Lenormand (enseignante) ;

Valérie Enguehard (représentante des parents d'élèves) ;

Gisèle Letournel (représentante du Maire) ;

Etaient absents :

Philippe André, chef des Services de l'Education Nationale ;

Stéphanie Borsi (représentante des parents d'élèves) ;

Corinne Bry (représentante des parents d'élèves) ;

Katy Lebailly (représentante des parents d'élèves) ;

Prisca Perrin (représentante des parents d'élèves) ;

Katy Turlais (représentante des parents d'élèves) ;

Michèle Sabarots (enseignante) ;

La séance est ouverte à 18 h 00

La réunion porte essentiellement sur l'examen du règlement intérieur.

I / Examen du règlement intérieur.

Sur différents points, tant sur le fond que sur la forme, le règlement intérieur de l'école qui date de 2003 est obsolète. Les membres du Conseil d'école procèdent à un toilettage du texte paragraphe par paragraphe.

Le directeur se chargera de le remettre en forme et soumettra prochainement la nouvelle version aux membres du Conseil d'Ecole

II / Le «projet Chicago» et la fête de l'école.

- Le directeur présente sommairement le budget de cette opération qui s'élève à environ 10 000 €. Il n'y a pas de souci particulier pour financer ce projet

Du fait d'un petit reliquat de l'an passé, de plusieurs actions déjà initiées (vente de gâteaux, sponsoring), de garanties de la direction de la Jeunesse et des Sports, une somme de 7 000 € est déjà pré-collectée. Le différentiel sera comblé dans les semaines qui viennent par le produit de la tombola et de trois autres ventes de gâteaux, la participation des parents et des enseignants ainsi que par des subventions complémentaires (Conseil Territorial - Mairie).

- La traditionnelle fête de fin d'année aura lieu fin juin. Le concours vraisemblable de madame Corinne Guibert, intervenante musicale, grâce au soutien de la mairie de Saint-Pierre, permettra de proposer un spectacle musical sur le thème de différentes danses intitulé... «Eh bien..., dansez maintenant !»

III / Le retour des intervenants

Depuis janvier, madame Wendy Madé a repris ses cours d'anglais grâce au soutien indirect du Conseil Territorial. L'équipe éducative est très satisfaite.

Madame Corinne Guibert, intervenante musicale, sur les fonds propres de l'Association du Groupe Scolaire Henriette BONIN, a été recrutée pour les mois de mars et avril. Elle intervient 1 heure dans chaque classe de maternelle (2 groupes) et 30 minutes dans les classes primaires et de grande section. Le directeur espère à terme un autre mode de financement.

La représentante des parents d'élèves, présente, salue cette initiative et se réjouit de cette décision.

IV / Relations «personnel communal - enseignants»

Le directeur souhaite faire taire des rumeurs et effectuer une mise au point. En dehors de l'école, il aurait été dit par un agent que les enseignants n'assuraient pas correctement les surveillances des enfants pendant les récréations. Le directeur dément de telles allégations. Personne n'est irréprochable mais les enseignants s'acquittent au mieux de leurs tâches.

La représentante de la mairie précise que l'on ne doit pas stigmatiser ou exclure un membre de l'équipe municipale. Le directeur réaffirme que depuis plusieurs années il s'est efforcé d'encourager et soutenir le personnel communal.

IV / Questions diverses

- Les enseignants demandent à la représentante de la mairie la pose d'une sonnerie.
- La gestion de la garderie municipale n'est pas au point par manque de locaux et en raison du trop grand nombre d'enfants présents. Le problème est récurrent.

L'équipe propose que dorénavant, pour éviter les confusions entre ceux qui restent à la garderie et ceux qui n'y restent pas, les ATSEM de chaque classe amènent dans une salle particulière entre 11 h 25 et 11 h 30 les enfants qui restent à la garderie. Les petits iront dans la classe de Moyenne Section. Les plus grands seront conduits dans la cuisine.

La séance est levée à 20 h 00.

Le directeur de l'école

Frédéric Beaumont